



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fihavanana Tanindrazana Fankomantsa



Au service
des peuples
et des nations

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Pays : MADAGASCAR

Document de Projet

Titre du projet	Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience face au changement climatique dans les communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana à Madagascar
Résultat du PNUAD/DPP	Effet 1: Les populations vulnérables, dans les zones d'intervention, accèdent aux opportunités de revenus et d'emplois, améliorent leurs capacités de résilience, et contribuent à une croissance inclusive et équitable pour un développement durable.
Produit escompté du PAPP	Résultat 4: La transformation structurelle, le renforcement des capacités productives durables et la bonne gouvernance environnementale sont effectifs et favorisent la création d'emplois et des moyens de subsistance au profit des populations pauvres ou vulnérables, surtout pour les femmes et les jeunes
Produits du Plan stratégique	Output 1.4.Scaled up action on climate change adaptation and mitigation across sectors which is funded and implemented
Partenaire de mise en œuvre	Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts
Parties responsables	Bureau National de Coordination du Changement Climatique (BNCCC), Direction Générale de la Météorologie (DGM), Services techniques déconcentrés au niveau des 5 Régions : Directions régionales (Agriculture et Elevage, Environnement/ Ecologie/ Forêts, Ressources Halieutiques/ Pêche, Eau/ Assainissement/Hygiène), SNGF, FOFIFA, Organisations Non Gouvernementales (ONG) et autres organisations de la société civile, Agences et organismes des Nations Unies : PNUD, UNICEF

Brève description

A Madagascar, les secteurs économiques les plus affectés par les effets néfastes du changement climatique sont l'agriculture, l'élevage, la foresterie, les ressources en eau, la pêche et la santé. Afin de pouvoir vivre de manière durable dans un contexte de changement climatique, les populations locales des 5 régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana doivent parvenir à renforcer leurs capacités d'adaptation et de résilience. C'est vers cet objectif que tend ce projet. Afin d'y parvenir, plusieurs barrières demandent à être surmontées telles que la pression anthropique sur les ressources naturelles, le manque de capacités financières et techniques, la difficulté d'accès aux crédits, intrants, et infrastructures d'eau et assainissement, le manque d'informations agro-météorologiques et climatiques, le manque de sensibilisation des décideurs et de coordination entre secteurs.

Le présent projet se propose d'adresser ces différents obstacles à travers la réalisation de trois effets principaux.

Le premier effet vise à sensibiliser et renforcer les capacités des décideurs, des techniciens et des communautés vulnérables en termes d'Adaptation au changement climatique (ACC) afin de bâtir un cadre politique solide, intégrant l'ACC, et une capacité technique critique sur lesquels pourra se baser la mise en œuvre des activités des autres composantes du projet. Ce premier effet permettra donc de mettre en place les bases institutionnelles, structurelles et techniques à la diffusion et à l'appropriation de mesures et technologies d'adaptation.

Le deuxième effet vise à assurer la collecte et la production d'informations climatiques et météorologiques fiables. La diffusion de ces informations sous un format correspondant aux besoins des utilisateurs finaux permettra une prise de décision éclairée vis-à-vis des conditions climatiques et météorologiques.

Enfin, le troisième effet vise à assurer le transfert des mesures, options et technologies d'adaptation nécessaires aux communautés vulnérables des communes sélectionnées, à travers une approche participative et tout en s'appuyant sur les capacités renforcées à travers la première composante et les informations et prévisions agro-météorologiques produites à travers la deuxième composante.

Aligné à la fois à l'Axe stratégique 5 du Plan National de Développement « Valorisation du capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophes », et à l'Effet UNDAF (Résultat 1) « Les populations vulnérables, dans les zones d'intervention, accèdent aux opportunités de revenus et d'emplois, améliorent leurs capacités de résilience, et contribuent à une croissance inclusive et équitable pour un développement durable », le Projet d'Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience face au changement climatique dans les communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana à Madagascar (PANA), contribue à la réalisation du Résultat 4 du CPAP « La transformation structurelle, le renforcement des capacités productives durables et la bonne gouvernance environnementale sont effectifs et favorisent la création d'emplois et des moyens de subsistance au profit des populations pauvres ou vulnérables, surtout pour les femmes et les jeunes ».

Période du Programme :	2016-2021
Domaine de Résultats-clés (Plan Stratégique) :	R 1.4
Atlas Award ID:	00090256
Project ID:	00096109
Date de début :	juin 2016
Date de fin :	juin 2021
Modalité d'exécution :	NIM
Date du CLAP :	25 mars, 27 avril 2016

Budget PTA 2017:	2 097 681,00 USD
Ressources totales requises :	2 097 681,00 USD
Total des ressources allouées :	2 097 681,00 USD
Autres :	
o GEF :	1 246 561,00 USD
o PNUD :	131 120,00 USD
o UNICEF :	720 000,00 USD
o Contributions du Gouvernement (en nature)	

Accord du partenaire de mise en œuvre :

Signature

Date

10 APR 2017

Le Secrétaire Général

RAMIANJANJANA Liva Mariniaina
Ingénieur des Eaux et Forêts

Accord du PNUD :

Signature

Date

10/4/17



1. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Résultat 4 du CPD : La transformation structurelle, le renforcement des capacités productives durables et la bonne gouvernance environnementale sont effectifs et favorisent la création d'emplois et des moyens de subsistance au profit des populations pauvres ou vulnérables, surtout pour les femmes et les jeunes.

INDICATEUR 4.1 : Nombre de personnes vulnérables désagrégé par sexe et tranche d'âge ayant eu accès aux activités génératrices de revenus et à l'emploi dans les zones d'intervention du programme
 BaseLine: 0 ; Cible 2017 : 0

INDICATEUR 4.2 : Nombre d'emplois verts créés pour les populations vulnérables à travers la gestion durable des ressources naturelles, les énergies renouvelables, l'agriculture durable, l'éco-tourisme, les services des écosystèmes, le traitement des produits chimiques et des déchets désagrégé par sexe et par tranche d'âge.
 BaseLine: 0 ; Cible 2017 : 0

Produit global du projet : Les capacités des communautés vulnérables dans les régions Androy, Anosy, Atsihanana, Analamanga et Atsimo-Andrefana à gérer les risques additionnels que le changement climatique et la variabilité du climat apportent sur leurs moyens de subsistance sont renforcés

Sous-produit	Description	CALENDRIER				PARTIES RESPONSABLES	RESSOURCES					
		T1	T2	T3	T4		Source de fonds	Donor	Ligne budget	Description du budget	Montant \$US	
Sous-produit 1: Les capacités techniques et institutionnelles de gestion des risques climatiques des ministères chargés de l'agriculture, de l'environnement, des forêts, de l'élevage, de la pêche, de l'eau et l'assainissement, de la météorologie ainsi que de leurs directions décentralisées, des organisations communautaires et des populations de l'androy, Anosy, Atsimo-Andrefana, Analamanga et Atsihanana sont renforcées	Résultat d'activité 1.1 : Les autorités techniques et les services, soit 30 représentants des Directions générales Sectorielles (BNCC, DGM, DAgri, DGE, SNGF), 30 représentants par région (DREAH, DRAE, DREEF, DRHRP), 10 administrateurs locaux par commune et 20 Des représentants par commune des organisations professionnelles et communautaires et des ONG qui soutiennent le développement rural recevront une formation et des informations sur la gestion des risques climatiques	1.1.1	Identifier et mettre en oeuvre un programme de formation à l'attention des décideurs politiques, cadres supérieurs et techniciens des Directions Régionales des secteurs concernés				BNCC, DREEF	62000	GEF/LDCF	71300	Local Consultants	4 500,00
		1.1.1.1	Identifier les besoins en renforcement de capacité des décideurs politiques, des administrateurs seniors et des techniciens provenant des Directions Régionales concernées				BNCC, DREEF	62000	GEF/LDCF	71600	Travel	17 500,00
		1.1.1.2	Développement de cinq modules de formation sur la gestion des risques des changements climatiques				BNCC, DREEF	62000	GEF/LDCF	74500	Miscellaneous Expenses	2 500,00
		1.1.1.3	Développement des outils de formation				BNCC, DREEF	04000	PNUD	75700	Workshop	18 500,00
		1.1.1.4	Planification et organisation d'une formation au niveau national pour une trentaine de personnes des Directions Générales et Directions techniques sectorielles				BNCC, DREEF	04000	PNUD	71600	Travel	4 000,00
		1.1.1.5	Planification et organisation des formations pour chaque région, sur 2 ou 3 jours				BNCC, DREEF	04000	PNUD	72400	Commun cation	4 500,00
		1.1.2	Définir et mettre en oeuvre un programme de sensibilisation/formation sur les changements climatiques à l'attention des gouvernements locaux, des ONG et des organisations communautaires (OC) actifs au niveau des 11 communes d'intervention				BNCC, DREEF	04000	PNUD	72300	Carburant	6 500,00
		1.1.2.1	Elaboration d'un kit de sensibilisation sur les changements climatiques pour utilisation par les DREEF et associations et ONG régionales et locales				BNCC, DREEF					
		1.1.2.2	Planification et organisation des séances de sensibilisation dans chacune des communes ciblées et introduction aux concepts d'intégration de la dimension changement climatique dans les stratégies de développement local				BNCC, DREEF					

Indicateur (2) : Pourcentage des bénéficiaires des CEP ayant accès à une meilleure information sur le climat ; Nombre de stations supplémentaires mises en place et équipées ; Disponibilité d'équipement nécessaire pour traiter les données et maintenir le service de la météorologie interrégionale à Tollara ; nombre de service dédié aux bases scientifiques du changement climatique créé au sein de la DGM ; les décideurs des régions d'intervention du projet apte à améliorer les services d'information sur le climat

BaseLine (2) : Aucun bénéficiaire des CEP n'ont accès à une meilleure information sur le climat ; les stations agro-météorologiques sont insuffisantes et non équipées ; le service de la météorologie interrégionale à Tollara ne dispose pas d'équipement nécessaire pour traiter les données ; le service dédié aux bases scientifiques du changement climatique n'existe pas au sein de la DGM ; les services d'information sur le climat ne sont pas améliorés dans les régions d'intervention du projet

Cible 2017 (2) : 75% des bénéficiaires des CEP ont accès à une meilleure information sur le climat ; 17 stations supplémentaires mises en place et équipées ; équipement nécessaire pour traiter les données et maintenir le service de la météorologie interrégionale à Tollara ; 1 service dédié aux bases scientifiques du changement climatique créé au sein de la DGM ; les décideurs des régions d'intervention du projet ont amélioré les services d'information sur le climat.

Sous-produit 3 : Des technologies et mesures d'adaptation ont été transférées et mises en œuvre dans les 11 communes cibles des régions Androy, Anosy, Atsimo Andrefana, Analamanga, et Atsinanana

Indicateur (3) : Nombre de communautés : producteurs (hommes et femmes) formé sur les technologies adaptées au changement climatique ; Nombre de CEP formés (homme et femme) ; disponibilité des semences adaptées au changement climatique introduites au niveau des CEP

BaseLine (3) : Les communautés dans les 11 régions d'intervention ne possèdent pas de technologie d'adaptation nécessaire pour faire face au changement climatique

Cible 2017 (3) : 3000 producteurs, dont 1200 femmes (40%), formés sur les technologies adaptées au changement climatique ; 80 CEP formés, dont 32 femmes (40%) ; des semences adaptées au changement climatique introduites au niveau des CEP

Résultat d'activité 2.2 : Un service dédié à la dimension scientifique du changement climatique (modélisation et analyse des impacts sectoriels) est créé au sein de la DGM et ses capacités techniques et humaines sont renforcées		DGM							
2.2.1	Accompagnement technique de la création d'un service dédié à la dimension scientifique du changement climatique au sein de la DGM.	DGM	62000	GEF/LDCF	71200	International Consultants	30 000,00		
2.2.2	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de formation et de développement des capacités de la DGM et du BNCCC	DGM / BNCCC	62000	GEF/LDCF	71300	National Consultants	9 000,00		
Résultat d'activité 2.3 : Les capacités d'analyse des données agro-météorologiques et hydrologiques de la DGM, et celles des utilisateurs, sont renforcées		DGM / BNCCC	62000	GEF/LDCF	71600	Travel	6 500,00		
2.3.3	Mise en place d'une plateforme d'utilisateurs des services climatiques en appui au Global Framework of Climate Services (GFCS)	DGM / BNCCC	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	40 000,00		
Résultat d'activité 2.4 : Un système pour la production et la diffusion d'informations agro-météorologiques est conçu et mis en service		DGM / BNCCC	62000	GEF/LDCF	72500	Office supplies	5 000,00		
2.4.1	Réaliser une étude d'analyse (i) des besoins des groupes cibles en termes de produits et services agro-météorologiques et (ii) des besoins du secteur privé et des acheteurs potentiels de produits et services agro-météorologiques	DGM / BNCCC	62000	GEF/LDCF	74500	Miscellaneous Expenses	2 500,00		
			04000	PNUD	75700	Workshop	2 000,00		
			04000	PNUD	75700	Formation ugp	14 000,00		
			04000	PNUD	72400	Communication	4 500,00		
Sous-Total Sous-produit 2									
163 500,00									

Résultat d'activité 3.1 : Des technologies agro-sylvo-pastorales, halieutiques et de gestion de l'eau résilientes au climat et des services de conseils techniques pour une agriculture résiliente sont diffusées à 3 000 producteurs des communautés les plus vulnérables (dont 40% sont des femmes) de 11 communes pilotes des régions Androy, Anosy, Atsimo Andrefana, Analamanga et Atsinanana		Directions Régionales (4 secteurs)	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	120 000,00
3.1.1	Analyser les technologies agro-sylvo-pastorales, halieutiques et de gestion de l'eau résilientes au climat et adaptées aux conditions écosystémiques locales	Directions Régionales (4 secteurs)	62000	GEF/LDCF	71200	Consultants internationaux	9 000,00
3.1.2	Développer de façon participatif un programme de formation pour des activités de gestion de l'eau et de la pêche et des activités agro-sylvo-pastorales à mettre en place dans les CEP, en incluant les considérations liées au changement climatique	Directions Régionales (4 secteurs)	62000	GEF/LDCF	71300	Consultants nationaux	3 750,00
			62000	GEF/LDCF	71600	Voyage	6 875,00
			04000	PNUD	75700	Workshop	4 500,00
			04000	PNUD	72400	Communication	4 000,00

Résultat d'activité 3.3 : La résilience des infrastructures d'eau et d'assainissement prioritaires dans les 11 communes ciblées des régions Androy, Anosy, Atsimo-Andrefana, Analanangana et Atsinanana est renforcée et les communautés sont sensibilisées sur les mesures d'assainissement de base, les aménagements hydro-agricoles et d'adduction d'eau potable en vue de réduire leur vulnérabilité face aux impacts projetés des changements climatiques

3.3.1	Mener une étude de faisabilité incluant l'évaluation des risques climatiques et une analyse des coûts-bénéfices des infrastructures à réhabiliter	UNICEF, DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	1283200 (*)
	dont la mise en place infrastructure hydro-agricole 2 Communes - Région Analanangana	UNICEF, DREAH					
3.3.2	Basé sur l'étude de faisabilité, renforcer la résilience et la gestion pérenne des infrastructures d'approvisionnement en eau, des aménagements hydro-agricoles et d'assainissement	UNICEF, DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	1253200 (*)
	Rehabilitation d'impluvium, collecteur d'eau de pluie et point d'eau avec pompe manuelle pour renforcer la résilience de ces systèmes (3 Impluvium a Imongy, 1 Impluvium a Tranovaho, 3 Impluviums a Sampona, collecteurs d'eau de pluie et puits a Tanandava)	UNICEF/DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	50000 (*)
	Reboisement de bassin versant en vue de protéger le système d'approvisionnement par gravitaire de Betatao, en partenariat avec la DREEF concernée avec le soutien du SNGF	UNICEF/DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	5800 (*)
	Reboisement de bassin versant dans les 5 régions cibles incluant Amboiarakely, Tranovaho, et Beiszaraina, en partenariat avec la DREEF concernée avec le soutien du SNGF	UNICEF/DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	17400 (*)
	Installation de système d'approvisionnement durable en eau dans les communes d'interventions.	UNICEF/DREAH		UNICEF		Contrat de service - compagnies	525000 (*)
	Campagne d'assainissement et d'hygiène (CLIS) dans les communes cibles	UNICEF/DREAH		UNICEF		Contrat de service - compagnies	135000 (*)
	Renforcer la résilience du système d'approvisionnement en eau par pompage (AEP) de Soahazo (Analamisampy): mise en place de protection de zone de pompage, changement de la pompe et du générateur et rénovation du réseau de distribution et des bornes fontaines.	UNICEF, DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	95000 (*)
	Renforcer la résilience du système d'irrigation à Mlary pour améliorer la gestion de l'eau dans le contexte de faible quantité de pluies et de disponibilité d'eau (réhabilitation de système de captages, canal de drainage, réhabilitation de système de distribution).	UNICEF, DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	15000 (*)
	Renforcer la résilience des 3 puits équipés de pompes manuelles à Manombo et construction de zone de protection.	UNICEF, DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	18000 (*)
	Renforcer la résilience de système d'approvisionnement en eau par Gravitaire de Mahitsy - District d'Ambohidratrimo et reboisement du bassin versant.	UNICEF, DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	12000 (*)
	Renforcer la résilience et dragage du canal de drainage à Ilaka Est et renforcer la résilience du système d'approvisionnement en eau par pompage (AEP) de Beiszaraina: rénovation du chateau d'eau, bornes fontaines, tuyau de distribution et construction de zone de	UNICEF, DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	150000 (*)
	Mise en oeuvre approche star dans les Communes cibles	UNICEF/DREAH		UNICEF		Contrat de service - compagnies	60000 (*)
	Appui technique dans la mise en oeuvre de la stratégie de planification.	UNICEF, DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	120000 (*)
	Appui technique aux "comité de point d'eau " relatif a la maintenance des Infrastructures et l'elaboration du plan d'entretien	UNICEF, DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	50000 (*)

Résultat d'activité 3.5 : L'accès des communautés ciblées à des produits financiers de crédit adaptés auprès des institutions de microfinance actives et leurs accès aux marchés sont renforcés afin de faire des alternatives d'adaptation et de résilience aux changements climatiques des AGR		DRAE	62000	GEF/LDCF	71400	Contrat de service individuel	70 000,00
3.5.1 En partenariat avec les FRDA, les CSA et les autres acteurs impliqués dans les 11 communes ciblées, identifier l'AGR et de filières porteuses résilientes au changement climatique pour les groupements/associations et producteurs individuels (dont 30% de femmes) appuyés par les CEP			62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnes	10 000,00
Résultat d'activité 3.7 : Un système de suivi-évaluation (SE) effectif et une diffusion des meilleures pratiques et leçons apprises sont fournis durant la mise en oeuvre du projet		DRAE	62000	GEF/LDCF	72200	Equipment and furniture	33 500,00
3.7.1 Développer et mettre en oeuvre une méthodologie de SE avec un cadre d'évaluation de la performance, description des rôles, compilation des données et fréquence de collecte, ainsi qu'un manuel de procédure afin d'informer les indicateurs de suivi de performance du projet		BNCCCU/UGP	62000	GEF/LDCF	72800	Offices Supplies	3 000,00
			04000	PNUD	75700	Workshop	17 000,00
			04000	PNUD	71600	Voyage	3 500,00
			62000	GEF/LDCF	74500	Miscellaneous Expenses	5 000,00
Sous-Total Sous-produit 3							
1 573 325,00							
Sous-produit 4 : Les résultats du projet sont atteints avec les qualités requises							
Résultat d'activité 4.1 : Les résultats du projet sont atteints avec les qualités requises		UGP	62000	GEF/LDCF	71400	Contrat de service individuel	37 000,00
Prendre en charge l'équipe de l'UGP		UGP	62000	GEF/LDCF	72300	Equipment et furniture	1 000,00
Frais de fonctionnement		UGP	62000	GEF/LDCF	74500	Miscellaneous Expenses	2 000,00
			04000	PNUD	72300	Carburant	3 500,00
			04000	PNUD	74200	Printing & publication	2 000,00
			04000	PNUD	72400	Communication & equipment	9 700,00
			04000	PNUD	75700	Formation LMS	1 800,00
Résultat d'activité 4.2 : La mise en oeuvre du projet/programme est appuyé par le PNUD		UNICEF	62000	GEF/LDCF	74500	Frais de gestion UNICEF	56 736 (*)
Effectué les activités d'assurance qualité du projet		UGP	04000	PNUD	70000	DPC	31 120,00
Sous-Total Sous-produit 4							
144 856,00							
TOTAL							
2 097 681,00							

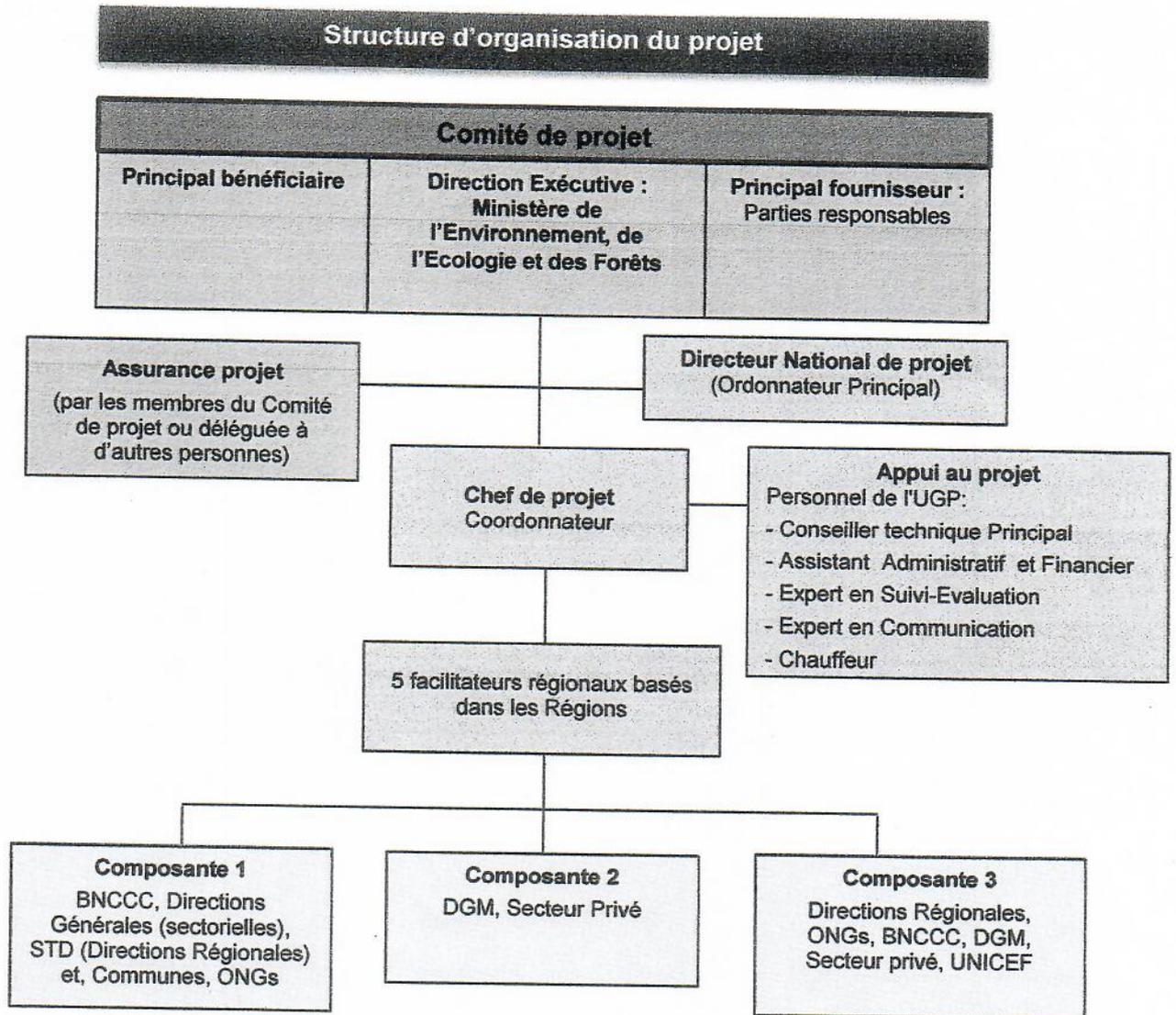
(*) Montant susceptible de révision en fonction du Fonds disponible

Dont	
GEF / LDCF	1 246 561,00
PNUD	131 120,00
UNICEF	720 000,00

Pour mémoire : dont le Fonds GEF géré par l'UNICEF est de 755 936,00 USD

9 05

3. ARRANGEMENT DE GESTION



3.1. Le **partenaire de mise en œuvre** est le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts. Il est responsable et redevable de la mise en œuvre du projet, la réalisation des produits attendus du projet, et l'utilisation efficace des ressources allouées au projet.

3.2. La **partie responsable** est une entité choisie pour agir au nom du Partenaire de mise en œuvre afin de tirer profit de leurs compétences spécialisées, d'atténuer les risques et de diminuer les lourdeurs administratives, sur la base d'un document ou contrat écrit lui permettant d'acheter des biens ou fournir des services financés sur le budget du projet,

Toutes les parties responsables sont directement redevables devant le partenaire de mise en œuvre en conformité avec les termes de leur accord ou du contrat signés entre les deux parties.

3.3. Conformément à la Lettre d'accord signée avec le Gouvernement, le PNUD est en même temps le partenaire de mise en œuvre et la partie responsable pour la rubrique de dépenses concernant les services d'appui pour la mise en œuvre du projet et les autres charges. Cette disposition permet au PNUD d'engager et de payer directement les

dépenses relatives à cette rubrique, tel qu'il a été convenu dans le PTA signé, sans recourir à chaque fois à l'approbation du partenaire de mise en œuvre.

3.4. Le **Comité de Projet** est la principale instance décisionnelle du projet, en charge des orientations du projet et de la validation de ses résultats. Il comprend les fonctions suivantes :

- **L'Exécutif**, qui préside le Comité de projet, est désigné par le **Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts**. Il a la responsabilité de l'utilisation efficace des ressources du PNUD allouées au projet et de l'obtention des résultats (Cf. Réglementation Financière 27.01). Le Directeur National, sous l'autorité du partenaire de mise en œuvre, est l'ordonnateur sur le budget du projet. Il approuve les demandes de services (réquisitions) et les demandes de paiement.

- Le **Partenaire de développement** ou **Fournisseur principal** représente les intérêts des parties qui financent et/ou fournissent de l'expertise technique pour le projet. La fonction du fournisseur principal au sein du Comité est de fournir des orientations concernant la faisabilité technique et financière du projet. Le fournisseur principal est donc constitué par les structures censées réaliser les produits du projet.

A ce titre, il comprendra les représentants du partenaire de mise en œuvre, des parties responsables, des ministères sectoriels concernés, du PNUD et d'autres donateurs et agences spécialisées éventuels.

- Les **Représentants des bénéficiaires** ou **Bénéficiaires principaux** représentent les intérêts des bénéficiaires du projet. Ils ont pour fonction principale d'assurer au sein du comité de pilotage la réalisation des résultats du projet dans la perspective des bénéficiaires du projet. Leur rôle est de défendre les intérêts de tous ceux qui vont bénéficier du projet, ou ceux pour lesquels les livrables résultant des activités permettront d'atteindre des cibles spécifiques. Les bénéficiaires principaux suivent l'avancement du projet conformément aux cibles fixés et aux critères de qualité.

Cette fonction est assurée par les communautés, les communes, les régions, les structures d'appui à l'entrepreneuriat et à la promotion des opportunités d'emploi et de revenu.

- **L'Assurance de projet** est le rôle de tous les membres du Comité de projet, mais elle peut être déléguée. Elle appuie le comité en assurant une fonction objective et indépendante de surveillance et de suivi sur le projet. Ce rôle s'assure que les principales étapes du projet sont mises en œuvre et complétées.

Pour le PNUD, l'assurance du projet revient au Chargé de Programme Gouvernance.

3.5. Le **gestionnaire de projet** est le **Coordonnateur du Projet**. Il est responsable de la mise en œuvre quotidienne du projet, au nom du partenaire de mise en œuvre, et dans les limites accordées par le Comité de projet. La principale responsabilité du gestionnaire de projet est de s'assurer que le projet délivre les produits spécifiés dans le document de projet selon les normes de qualités requises et en respectant les contraintes de temps et de coût.

Le gestionnaire de projet est le certificateur sur le budget du projet.

Le Directeur National du projet et son suppléant assureront la cohésion continue entre le projet et le mandat du MEEF. Ils surveilleront les contributions du Gouvernement pour la réussite du projet.

Le Directeur National, son suppléant et le Coordonnateur de Projet assurent conjointement la réalisation des activités opérationnelles aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé et sont co-responsables de la qualité des résultats du projet. Ils sont redevables de l'utilisation efficiente et efficace des ressources, ainsi que de l'utilisation rationnelle des biens et équipements acquis dans le cadre de ce projet, dans le respect des procédures en vigueur.

3.6. Le Directeur National et le Coordonnateur de Projet sont assistés par une unité technique et une unité administrative.

- L'unité technique est composée par l'expert en suivi-évaluation, le responsable de communication et les 5 agents facilitateurs basés au niveau des Régions.
- L'unité administrative et financière est composée par des assistants administratifs / financiers et des chauffeurs. Cette unité a la responsabilité de veiller à l'observance des procédures administratives et financières applicables.

Par ailleurs, le Directeur National et le Coordonnateur de Projet devront procéder à la nomination de leur suppléant respectif.

3.7. Les remises d'espèces aux Partenaires de mise en œuvre se feront selon les dispositions du CPAP contenues dans les alinéas 6.4 à 6.9.

Des formations seront organisées, selon les besoins, en vue du renforcement des capacités de l'équipe de mise en œuvre.

3.8. Afin d'assurer une gestion financière saine des ressources du projet, les dispositions des paragraphes 7.1 et 7.5 du CPAP s'appliqueront.

4. CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

Vis à vis des dispositions mentionnées dans le CPAP, le mécanisme de suivi et d'évaluation est entrepris conformément à la matrice des résultats de l'UNDAF ainsi qu'au plan de suivi et d'évaluation du programme. L'objectif étant de veiller à une utilisation efficace des ressources du projet ainsi qu'à la redevabilité, la transparence et l'intégrité. Le partenaire de mise en œuvre présentera des rapports de progrès trimestriels sur les réalisations et les résultats du projet, les risques, les problèmes rencontrés lors de l'exécution du projet ainsi que l'utilisation des ressources comme il en a été convenu dans le PTA, conformément aux dispositions et du PNUD en la matière.

Sur une base trimestrielle :

- Une évaluation de la qualité enregistrera les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de gestion de la qualité ;
- Un journal des problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par le chef de projet afin de faciliter le suivi et la résolution de problèmes potentiels ou des demandes de modification ;
- Un journal des risques fondé sur une analyse initiale des risques (voir journal des risques en annexe) sera activé dans Atlas et régulièrement mis à jour en fonction des facteurs de l'environnement externe qui pourraient affecter la réalisation du projet ;
- Un rapport trimestriel d'avancement fondé sur les informations susmentionnées enregistrées dans Atlas sera soumis par le chef de projet au Comité de projet par le

biais de l'assurance projet. Ce rapport suivra le format de rapport standard disponible dans l'Executive Snapshot ;

- Un journal des enseignements sera activé et régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation continue au sein de l'organisation et faciliter la préparation du rapport sur les enseignements à la fin du projet ;
- Un plan de suivi du calendrier sera activé dans Atlas et mis à jour afin de suivre les actions/événements clés en matière de gestion.

Annuellement :

- **Visites du projet :** Des représentants du PNUD et du gouvernement devraient visiter le projet au moins une fois par an. Les visites de terrain servent à valider les résultats, plus particulièrement ceux obtenus au cours de la période précédant la visite. Si entreprise pendant la dernière partie de l'année d'exercice, la visite de terrain devrait fournir les dernières informations relatives à l'avancement du projet vis à vis du rapport annuel. Chaque visite de terrain devrait être suivie de l'élaboration d'un bref document faisant office de rapport qui sera déposé au plus tard une semaine après le retour au bureau ;
- **Rapport d'examen annuel :** Un rapport d'examen annuel sera rédigé par le chef de projet et transmis au Comité de projet et au Comité des résultats. Le rapport d'examen annuel devra au minimum contenir le format type du rapport trimestriel d'activité d'Atlas, couvrant toute l'année, ainsi que des informations à jour sur chacun des éléments mentionnés du rapport trimestriel ainsi qu'une synthèse des résultats obtenus par rapport aux cibles prédéfinies au niveau des produits.
- **Examen annuel du projet :** Sur la base du rapport ci-dessus, le projet fera l'objet d'un examen annuel durant le quatrième trimestre de l'année ou juste après, afin d'analyser la performance du projet et valider le plan de travail annuel pour l'année suivante. Durant la dernière année, cet examen se fera sous forme d'évaluation finale. Cet examen est mené par le Comité de projet et peut impliquer d'autres parties prenantes si besoin. Il portera sur les progrès réalisés vers l'obtention des produits escomptés et veillera à ce que ces derniers restent cohérents avec les résultats appropriés.

5. CADRE LEGAL

Le Plan de travail annuel, qui, avec le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, constituent un Document de Programme tel que défini dans l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA). Par ailleurs, toutes les dispositions du CPAP sont applicables à ce document.

En accord avec l'article III de l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA), la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD placés sous la garde des Partenaires de mise en œuvre, incombe aux Partenaires de mise en œuvre.

Le Partenaire de mise en œuvre (MEEF) devra :

a) mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en prenant en considération la situation de la sécurité dans le pays de mise en œuvre du projet ;

b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du Partenaire de mise en œuvre et la pleine exécution du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et d'en proposer des modifications si nécessaires. Le fait de ne pas mettre en œuvre et de tenir un plan de sécurité approprié tel qu'il est requis ci-après sera considéré comme une violation de cet accord.

Le Partenaire de mise en œuvre (MEEF) s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds reçus en vertu de ce Document de Projet ne soit utilisé pour soutenir des personnes ou des entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des sommes éventuellement fournies par le PNUD ci-dessous n'apparaissent pas sur La liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste est accessible au <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>.

Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou les sous-accords conclus dans le cadre de ce Document de Projet.